

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du jeudi 22 octobre 2020**

Le vingt-deux octobre deux mil vingt à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de CREMEAUX, dûment convoqué le 15 octobre 2020, précédent, s'est réuni à la salle des fêtes Abbé Grosbost, située à Crémeaux, Grand'Rue, sous la présidence de Monsieur Didier PONCET, Maire.

PRESENTS : MMES & MM. PONCET Didier. CLEMENCON Thierry. BRUEL Laurent. LOIZZO Laurent. GARRIVIER Sandra. DUBOST Jean-Christophe. MANISSOLLE Suzanne. TRAVARD Georges. BOURG Elodie.

Nbre de membres en exercice : 15
Présents : 9
Représentés : 0
Votants : 9

Secrétaire de Séance : M. Jean-Christophe DUBOST

Excusés : SANGLE André. MICHON Irène.

CONSTANS Simon. PRAS Stéphane.

Absents : MAILLET-FEUGERE Aurélien. SESSEGOLO Patricia

Conseillers ayant donné pouvoir : aucun

**Approbation du compte rendu précédent**

Le conseil valide le compte rendu à l'unanimité.

**Rajout de délibérations à l'ordre du jour**

M. le Maire propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour pour la désignation d'un délégué du conseil à la commission de contrôle des listes électorales.

A l'unanimité, le Conseil accepte cette proposition de complément à l'ordre du jour

**Décision Modificative N° 2 sur BUDGET COMMUNAL PRIMITIF 2020**  
**Virement de Crédits**

Sur proposition de M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020.

Cela correspond à des ajustements afin de régler les frais d'extension bts et télécom pour un permis de construire Chemin de Chaffé (fonds de concours du SIEL) ainsi que la part en investissement de la telegestion du SIEL pour le suivi de chauffage de l'école primaire (télégestion 2020)

**CREDITS A OUVRIR**

**Dépenses section investissement**

Chapitre	Article	opération	Nature	Montant
204	2041582	ONA	Autres groupements - Bâtiments et installation	8 100,00
			TOTAL	8 100,00

**CREDITS A REDUIRE**

**Dépenses section investissement**

Chapitre	Article	opération	Nature	Montant
21	21318	0189 div acquis. mairie	Autres Bâtiments publics	-8 100,00
			TOTAL	-8 100,00

**AMENAGEMENT D'UN CITY STADE  
INSTALLATION DE JEUX (AIRE DE LOISIRS)  
APPROBATION DE DEVIS ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**

M le Maire rappelle au conseil qu'un espace 'City stade' va être aménagé au breuil, à proximité de la halle de sports.

En complément de ce projet, il sera possible d'y installer une aire de loisirs avec divers jeux (toboggans, jeux sur ressorts, balançoires...).

Des devis ont été établis et il est proposé au conseil d'en effectuer le comparatif :

. Aménagements de divers jeux, dont tyrolienne

. terres de loisirs : 17 660 euros HT

. rondino : 13 857, 84 euros HT

. Aménagements de divers jeux

. terres de loisirs : 15 371 euros HT

. rondino : 12 416, 38 euros HT

Après avoir pris connaissance des différentes propositions, le conseil décide de ne pas installer une tyrolienne, car cela engendre des travaux importants supplémentaires (l'installation d'une plate-forme adaptée serait obligatoire pour des questions de sécurité).

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le devis de la société Rondino, pour un montant de 12 416, 38 euros HT.

Les crédits sont inscrits au budget.

Le conseil autorise M. le Maire à solliciter les diverses subventions susceptibles d'être accordées auprès de la région Auvergne Rhône Alpes, du Département... etc

**PROJET D'UNE UNITE DE METHANISATION DE BOUES  
(commune de Roanne) Société Roanne Bio Energie  
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

M le Maire expose au conseil qu'une enquête publique s'est déroulée du 3 août au 7 septembre 2020, dans le cadre du projet d'une unité de méthanisation de boues de la station d'épuration (STEP) et de bio déchets sur la commune de Roanne, rue de l'Oudan, projet porté par la société Roanne Bioénergie.

La commune de Crémeaux étant localisée dans le périmètre du plan d'épandage qui est prévu dans ce projet, le conseil municipal est invité à émettre un avis.

Après avoir pris connaissance du projet, le conseil municipal se prononce par un vote à main levée qui fait apparaître les résultats suivants :

. Contre : 7 voix

. Pour : 1 voix

. Abstention : 1 voix

Le Conseil Municipal de Crémeaux, à la majorité, s'est déclaré défavorable au projet ci-dessus référencé.

## Contrat entretien LEPINE

M. le Maire expose que la société Lépine de Cours la Ville qui assure déjà la maintenance ponctuelle de la chaudière à la halle de sports nous propose d'assurer la maintenance dans les bâtiments communaux (église, halle de sports, vestiaires foot). Après en avoir délibéré, le conseil approuve le devis de 1 575 euros ttc et charge M. le Maire des formalités à accomplir pour la signature d'un contrat de maintenance avec cette société.

### Projet Mairie

#### Demande de propositions et chiffrages au bureau d'étude

Suite à l'exposé, lors d'une précédente réunion, de l'architecte de Créaeco et de l'urbaniste de l'atelier du Ginkgo, le conseil est invité à se prononcer et faire un pré-choix entre les différents projets (5 propositions) concernant la future mairie. Les conseillers sont invités à se prononcer à main levée sur les différents projets.

- . Réhabilitation mairie actuelle : 8 pour
- . Rénovation ancienne cure : 1 pour
- . Construction neuve sur parcelle communale : 2 pour
- . Démolition mairie actuelle/construction neuve sur jardin : 3 pour
- . Réhabilitation mairie actuelle avec construction d'une extension sur le jardin : 4 pour

Après en avoir délibéré, le conseil charge M. le Maire de demander au bureau d'études si il est possible de présenter 3 propositions et chiffrages affinés :

- . Réhabilitation de la Mairie actuelle ;
- . démolition de la mairie actuelle avec construction neuve sur le jardin
- . réhabilitation de la mairie actuelle avec construction d'une extension sur le jardin

### Extension BTS lieu-dit "Chaffé" - Propriété Ossedat

#### Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'extension BTS lieu-dit "Chaffé" - Propriété Ossedat

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

#### Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Extension BTS lieu-dit "Chaffé" - Propriété Ossedat	Forfait 12 kVA		1 041.00 €
	Linéaire sout. coordonné = 65 mètres	54.60 € / ml	3 549.00 €
Extension IGC télécom lieu-dit "Chaffé" - Propriété Ossedat			
	Linéaire sout. coordonné = 65 mètres	21.20 € / ml	1 378.00 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

**- Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Extension BTS lieu-dit "Chaffé" - Propriété Ossedat" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.

- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en une année

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Durée de validité : les conditions de participation indiquées ci-dessus sont valables pour l'année 2020

**Commission de contrôle des listes électorales  
Désignation d'un délégué du Conseil Municipal**

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de désigner un délégué à la commission de contrôle des listes électorales.

Cette commission a un rôle de suivi de la liste :

- elle statue sur les recours administratifs préalables ;
- elle s'assure de la régularité de la liste électorale. A cette fin, elle a accès à la liste des électeurs inscrits dans la commune extraite du répertoire électoral unique et permanent.

Elle est composée :

- d'un conseiller municipal
- d'un délégué de l'administration désigné par le préfet ;
- d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance (TGI).

La désignation de ce délégué du conseil se fait dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal.

(le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission)

Après en avoir délibéré, M. Georges TRAVARD est désigné en tant que délégué à la commission de contrôle des listes électorales.

M. le Sous-Préfet sera informé de cette désignation.

M. le Maire expose qu'il est envisagé d'organiser avec les responsables de la bibliothèque communale un spectacle, programmé pour l'instant en janvier 2021 (le 29 janvier 2021).

Après en avoir délibéré, le Conseil mandate M. le Maire pour signer le contrat définissant l'organisation de ce spectacle. Le coût est de 650 euros, avec une possibilité de subvention de 50 % du département de la Loire (direction de la culture). M. le Maire est chargé d'effectuer la demande de subvention.

Les crédits seront inscrits au budget.

Comme cela figure dans la clause « annulation » du contrat, le conseil demande à ce que le spectacle puisse être différé en raison de la crise sanitaire ou autres cas de force majeure, afin de ne pas engager des fonds si le spectacle ne peut avoir lieu.

Fibre : le conseil donne son accord pour que la fibre soit installée dans les bâtiments communaux (société Spip Informatique avec Ozone)

### Questions diverses

Bibliothèque : Mme Manissolle déléguée fait le point sur la dernière rencontre avec les responsables de la bibliothèque, ainsi que par rapport à l'association bibliothèque du pays d'Urfé. Mme Manissolle et M. Constans sont d'accord pour représenter la commune auprès de cette association.

A étudier : d'une part, la mise en place d'un meuble en libre-service pour les livres ; d'autre part, le remplacement des grilles d'affichage ou bien l'installation de cimaises pour l'affichage. Voir à faire paraître régulièrement les infos concernant la bibliothèque sur la page facebook de la mairie. La bibliothèque sera fermée au public pendant la crise sanitaire.

- Un quatrième point d'apport volontaire sera mis en place, l'emplacement reste à définir.
- Un devis sera demandé pour la création d'un columbarium au nouveau cimetière.
- Logiciel cimetière : le prestataire actuel sera contacté concernant la mise en place d'un logiciel adapté

Cantine : le ccas est chargé d'étudier des possibilités d'aides pouvant être apportées des personnes ayant des difficultés à régler la cantine (aides pouvant être basées sur le quotient familial)

Terrain à Maugaray : le conseil lors de la réunion précédente avait fixé un tarif de vente pour une parcelle à Monsieur Rathier, artisan. Suite à un rendez-vous sur place, c'est une parcelle qui appartient au CCAS qui intéresse Monsieur Rathier.

- délégué pour la filière bois : M. Jean Christophe DUBOST accepte d'être délégué auprès de la société Fi bois.

#### Convention de dématérialisation avec l'Insee

Le conseil autorise à signer une convention avec l'insee permettant de dématérialiser l'envoi des bulletins d'état civil.

Cidre : cette année, la foire n'ayant pas lieu, la fabrication et vente du cidre sera géré par familles rurales.

Choucroute du sou : vu les conditions sanitaires, un drive sera mis en place par l'association.

Pylone : dans le cadre du projet new deal, une zone vers le château d'eau à Epualé paraît intéressante. Le premier projet situé aux Portes ne couvrirait pas le bourg. M. le Maire tiendra le conseil informé du devenir de ce dossier.

Réunion tourisme : elle est prévue le 6 novembre salle grosbost, avec **Antoine Vermorel-Marques** *maire-adjoint de Renaison, Président du Syndicat mixte des Monts de la Madeleine*.

Le but est d'échanger au sujet du tourisme afin de pouvoir dans le cadre de Roannais Tourisme, présidé par Aymar de Sérourx renforcer la promotion de l'arrondissement en général et du Pays d'Urfé en particulier.

Camping municipal : le conseil décide de faire procéder à la fermeture du camping pour la fin de l'année. Le city stade sera implanté sur ces parcelles.

Cérémonie du onze novembre : si les conditions sanitaires le permettent, le conseil se déclare favorable à organiser, en accord avec la présidente de la Fnaca, une commémoration restreinte, car il est important que l'hommage annuel puisse être rendu.

Achat d'illuminations : les achats n'auront lieu que sur 2021, il faut déjà faire le point sur les installations actuelles et déterminer les besoins.

La nouvelle armoire inox a été installée salle grosbost.

Astreintes hivernales : une réunion sera programmée avec les agents techniques pour organiser le déneigement, en partenariat avec Georges Treille.

Mise aux normes local technique à Maugaray : l'électricien doit établir un devis pour la mise aux normes au niveau électrique.

Le délégué à la Bombarde fait le point sur l'installation d'un nouveau bureau et les dernières informations dont il a pu prendre connaissance.

Portage des colis aux aînés : les groupes seront constitués lors de la prochaine réunion.

Coiffeuse : Mme Rajot a informé qu'elle voudrait faire profiter de bons « cadeau » pour des personnes dans le besoin.

Auto laveuse : une reprise de l'ancien matériel est en cours d'étude avec les établissements Crozet.